



PLIV 2020 – 2021

**PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE  
conforme aux directives du MEES**

Date d'approbation du conseil d'établissement : 14 décembre 2020	
Nom de l'école : Saint-Noël-Chabanel	Nom de la direction : Kathleen Legault
<input checked="" type="checkbox"/> ÉCOLE PRIMAIRE <input type="checkbox"/> ÉCOLE SECONDAIRE	Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) : Kathleen Legault
Nombre d'élèves : 996	Noms des personnes faisant partie de l'équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) : Martin Dugas, directeur adjoint, Mimose Constant, directrice adjointe, Roxanne Ste-Marie, psychoéducatrice, Odete Parente, enseignante, Alexandra Anctil, Benaja Thermitus et Nathalie Forget, éducatrices spécialisées.

## ANALYSE DE SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

<b>Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation de l'école</b>		<b>Date de passation</b>	
SEVEQ		Mai 2017	
<b>Forces du milieu</b>			
À l'école St-Noël-Chabanel, il y aurait peu de vols, de vandalisme, de cyber intimidation et de conflits ethniques. De plus, les élèves perçoivent de manière positive leurs relations sociales, leurs relations avec les membres du personnel et les relations entre les membres du personnel.			
<b>Vulnérabilités ou problématiques</b>	<b>Cible</b>	<b>Moyens retenus (tirés de la consultation du personnel de décembre 2020)</b>	<b>Comportements attendus</b>
<p>Le nombre d'élèves victimes et auteurs d'insultes se situe à un niveau problématique. La fréquence des insultes est préoccupante.</p> <p>Nos élèves sont peu outillés pour y réagir adéquatement.</p> <p>Les adultes n'interviennent pas systématiquement lorsqu'ils sont témoins d'une insulte entre les élèves. Parfois, ils ne se rendent pas compte que les élèves s'insultent.</p> <p>Les moments et les lieux à risque sont : les transitions, les toilettes, le dîner, le service de garde et la cour d'école.</p>	<p>D'ici le 30 juin, diminuer de 5% le nombre d'élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qui se disent victimes d'insultes de la part d'un autre élève</li> <li>- auteurs d'insultes envers un autre élève.</li> </ul>	<p><b>Activités de prévention universelle (classes régulières et accueil)</b>            Au préscolaire : Activités Vers Le Pacifique            Au 1<sup>er</sup> cycle : Activités de développement des activités sociales du Club des Octopus            Au 2<sup>e</sup> cycle : Activités : Les modèles et influences            Au 3<sup>e</sup> cycle : 5<sup>e</sup> année – Ateliers (empathie, Cyber-citoyen) 6<sup>e</sup> année – Gang de choix            Point de service langage : Club des Super amis et activités conjointes avec les autres groupes de l'école</p> <p><b>Animation d'activités pour présenter et actualiser le code de vie éducatif :</b>            Présentation du code de vie au niveau personnel. Présentation du code de vie éducatif par les enseignants en début d'année et au retour des vacances du congé des Fêtes. Prévoir des activités de promotion pour rendre le code de vie plus vivant. (Rappels visuels pour savoir quoi faire, quels sont les comportements attendus?)</p> <p><b>Tableau d'honneur au préscolaire et au 1<sup>er</sup> cycle (en lien avec des défis comportementaux) Certificat de mérite offerts quelques fois par année.</b></p> <p><b>Enseignement et rappel d'une méthode de résolution de conflit commune à toute l'école. (Janvier 2021, page 8 du cahier de communication)</b></p> <p><b>Les adultes interviennent sur le champ en utilisant la technique ARASS pour tout comportement répréhensible</b></p> <p><b>Animation d'ateliers portant sur l'intimidation et la cyber intimidation par l'agente sociocommunautaire et animation d'ateliers et partage d'expertise avec les partenaires (droits des enfants...)</b></p> <p><b>Rencontre impliquant tous les partenaires pour la gestion de situations particulières (école – service de garde- partenaires)</b></p> <p><b>Information et formation du personnel</b> Capsules portant sur l'intimidation et la violence aux rencontres du personnel et du service de garde – (Formation ARASS) Capsules animées par l'équipe des services complémentaires pour le personnel (école – SDG)</p>	<p>Le personnel applique systématiquement le modèle d'intervention de l'adulte-témoin avec la technique d'ARASS.</p> <p>Les élèves utilisent des propos adéquats lorsqu'ils communiquent entre eux.</p> <p>Les élèves réagissent adéquatement s'ils sont victimes d'insultes.</p>
<b>Mesures de collaboration avec les parents (conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro-parents du CSSDM)</b>			
Suivi par le cahier de communication par lettre, par courriel ou via téléphone lors des situations problématiques			
Diffusion du plan de lutte et de l'évaluation sur le site Internet de l'école			
Offre d'ateliers virtuels aux parents en collaboration avec les partenaires : CREP, Femmes-Relais, Petite Maison, Phare de l'espoir... (selon les offres des organismes et les sondages d'intérêts)			

Bureau des services éducatifs complémentaires (BSÉC) inspiré du matériel développé par l'équipe du PAV du MELS par Danièle Boivin et coll., agentes de soutien régional. Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école, août 2012

## LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence :

Pour les élèves	Pour les parents	Pour les membres du personnel et les partenaires
<ul style="list-style-type: none"><li>• Se confier à un adulte en qui ils ont confiance</li><li>• Consulter l'aide-mémoire pour signaler une situation d'intimidation et de violence affiché en classe.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aviser un membre de l'équipe de direction</li><li>• Rencontrer un intervenant de l'école</li><li>• Remplir la fiche de signalement disponible sur le site Internet de l'école</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Remplir la fiche de signalement et la remettre à un membre de la direction</li></ul>

**L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures en place dans l'école :**

- Informations transmises au personnel en protégeant la confidentialité des élèves et des familles impliquées.
- Sensibilisation du personnel à l'importance de la protection des renseignements personnels concernant les élèves.
- Réalisation des interventions dans les lieux appropriés aux moments appropriés.
- Consignation des fiches de signalement au bureau de la direction.

**Toutes les manifestations de violence et d'intimidation sont prises au sérieux.**

## LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR TOUS LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté		
En s'ajustant à la situation :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Isoler l'auteur</li> <li>• Appliquer la méthode ARASS (Arrêter, Rappeler, Aider, Sécuriser, Suivre)</li> <li>• Remplir le formulaire de signalement et le remettre à la direction</li> </ul>		
Mesures de soutien offertes aux victimes		Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rassurer la victime et lui permettre de s'exprimer, l'adulte témoin joue un rôle important.</li> <li>• Assurer un suivi en privilégiant un adulte signifiant pour l'élève</li> <li>• Informer les parents et collaborer avec eux à la mise en place de mesures de soutien</li> <li>• Proposer des outils pour savoir comment réagir à la violence ou à l'intimidation.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir une ou des rencontres avec l'élève afin de s'assurer que la situation est réglée.</li> <li>• Remplir une fiche de suivi du signalement d'événement au besoin</li> </ul>
Mesures de soutien offertes aux témoins		Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins restent vigilants et se responsabilisent lors d'une situation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser les témoins et leur permettre de s'exprimer</li> <li>• Assurer la protection des témoins (confidentialité)</li> <li>• Encourager (féliciter) les élèves qui dénoncent la violence ou l'intimidation.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenir auprès d'un groupe d'élèves lorsque jugé nécessaire.</li> </ul>
Mesures de soutien offertes à l'auteur pour favoriser un changement de comportement	Sanctions disciplinaires	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre à l'élève de s'exprimer</li> <li>• Clarifier les attentes, nommer les comportements attendus</li> <li>• Outiller l'élève. Lui permettre de réparer ses gestes.</li> <li>• L'accompagner face aux mesures en place</li> <li>• Le référer vers des services à l'école ou des ressources externes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion</li> <li>• Gestes réparateurs</li> <li>• Retraits</li> <li>• Horaire modifié, entrées différées</li> <li>• Suspension</li> <li>• Toute autre mesure jugée pertinente par l'équipe d'intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres de suivi avec les intervenants concernés</li> <li>• Échanges et suivis auprès des parents en lien avec les mesures d'appui en place et les sanctions appliquées</li> </ul>